

A&S Savoie
Société à responsabilité limitée
LE BOURGET-DU-LAC (73370)
18 allée du Lac Saint André
RCS de CHAMBERY
482.395.555

DECISION DES ASSOCIES A L'UNANIMITE
Désignation d'un commissaire à la transformation

L'an deux mil vingt-cinq,
Le 12 novembre

Les soussignés :

- la société DE VILLARD ET CIE, titulaire de 1.000 parts numérotées de 1 à 1.000, dont 250 parts n° 1 à 250 ont fait l'objet d'une réduction de capital non motivée par des pertes par annulation et remboursement sous conditions suspensives par assemblée générale extraordinaire en date du 4 novembre 2025 ;

- la société FLAIR, titulaire de 1.000 parts numérotées de 1.001 à 2.000 ;

- la société AXES & SITES, titulaire de 1.000 parts numérotées de 2.001 à 3.000, dont 250 parts n° 2.001 à 2.250 ont fait l'objet d'une réduction de capital non motivée par des pertes par annulation et remboursement sous conditions suspensives par assemblée générale extraordinaire en date du 4 novembre 2025 ;

Seuls associés de la SARL A&S Savoie, envisageant de transformer cette société en société par actions simplifiée, décident à l'unanimité de désigner le **GRUPE ARMINGOL FIDUCIAIRE**, en qualité de commissaire à la transformation avec pour mission d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et d'établir le rapport sur la situation de la société conformément aux textes en vigueur.

La société A&S Savoie prendra à sa charge les frais et honoraires liés à la transformation en SAS, en ce compris l'établissement du rapport du commissaire à la transformation.

Fait sur une (1) page.

Signatures :